



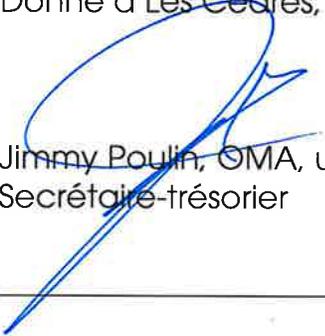
## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2020

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 466-2020 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT MAXIMAL DE 75 000\$ AFIN D'AFFECTER LES FONDS À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation, sur demande, à [info@ville.lescedres.qc.ca](mailto:info@ville.lescedres.qc.ca)

Donné à Les Cèdres, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.

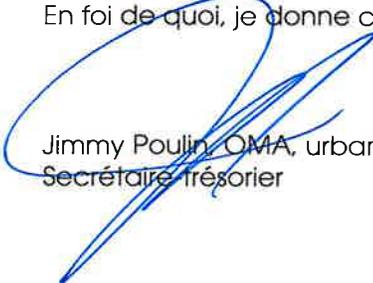


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 466-2020** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 12 février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.



Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire-trésorier